

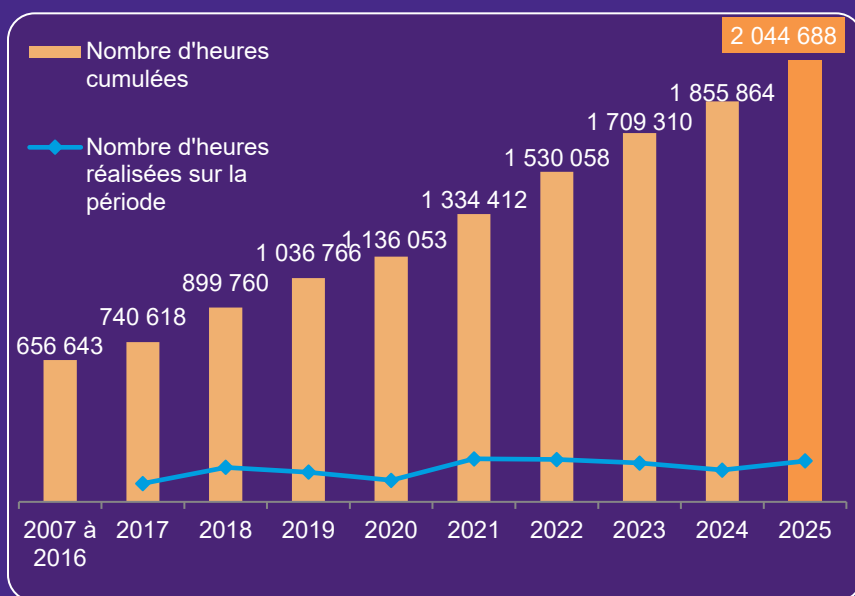
# TABLEAU DE BORD

## CLAUDE SOCIALE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI

**CALMEC, FACILITATEUR DE LA CLAUDE SOCIALE D'INSERTION**  
sur le territoire de la Communauté urbaine  
Caen la mer Normandie

**2 0 4 4 6 8 8** heures d'insertion  
depuis 2007

### ÉVOLUTION CUMULÉE



# LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION SUR CAEN LA MER pour l'année 2025

Selon les chiffres arrêtés au 26/02/2026, la clause d'insertion a permis de générer

**188 824**

**heures d'insertion**

sur le territoire de Caen la mer,

dont **3 108 heures réservées aux :**

**EA - ESAT** (Entreprises Adaptées - Etablissements ou Services d'Aide par le Travail)

**et SIAE** (Structures de l'Insertion par l'Activité Economique)

> **546** contrats de travail via la mise à disposition de salariés, l'embauche directe, le recours à la sous-traitance ou co-traitance

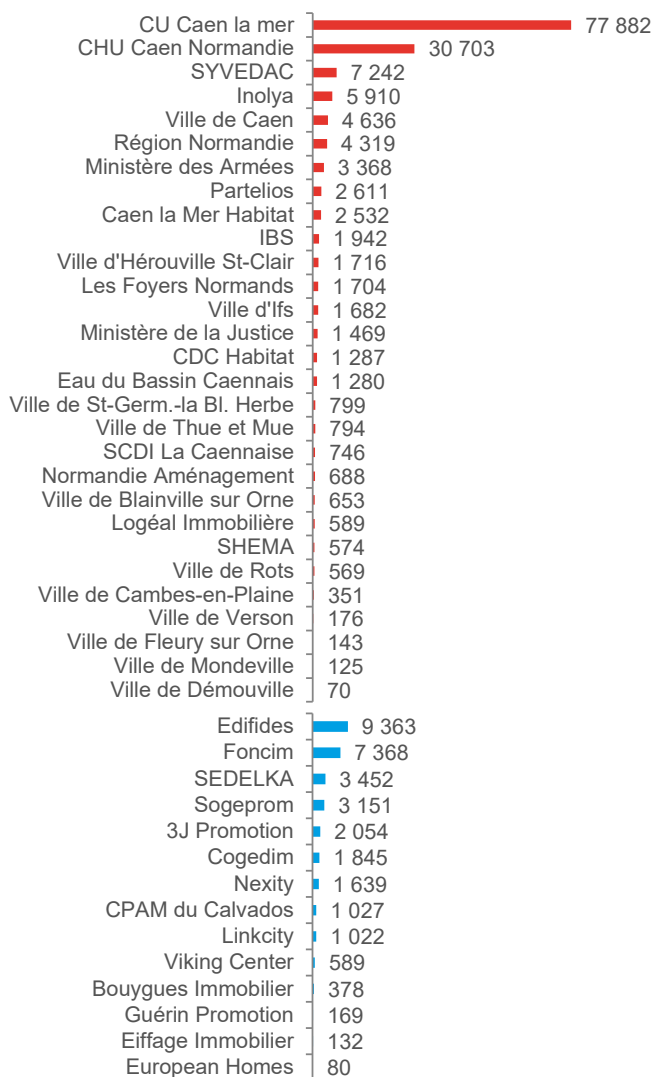
> **163** opérations clausées, 131 issues de la commande publique 32 du secteur privé (promoteurs privés associés au PLH - Programme Local de l'Habitat)

> **295** marchés / lots clausés

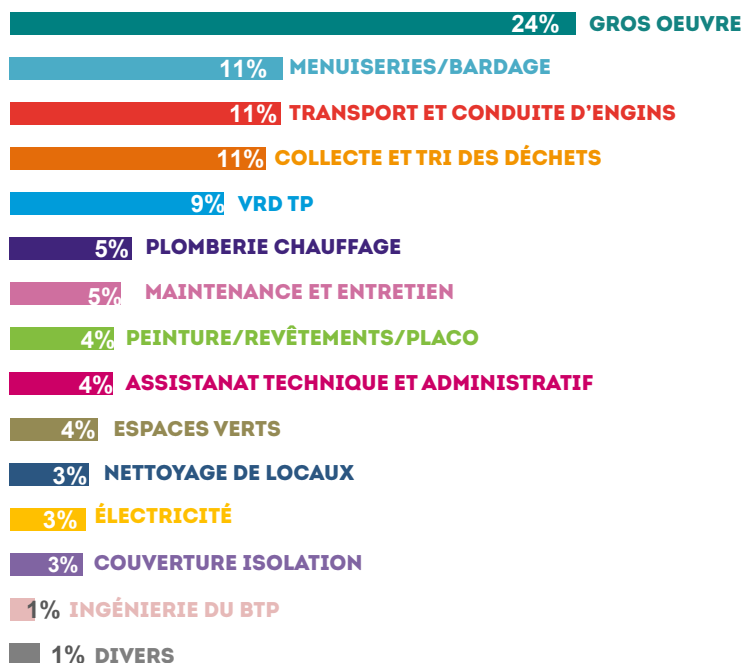
## RÉPARTITION DU NOMBRE D'HEURES D'INSERTION

### PAR DONNEUR D'ORDRE

**43** donneurs d'ordre **publics** et **privés** ont intégré la clause sociale d'insertion dans leurs marchés situés sur le territoire de Caen la mer



### PAR ACTIVITÉ CLAUSÉE



### PAR STRUCTURE EMPLOYEUSE

- > **24,3%** par des SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique), dont **22,9%** par des ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion)
- > **23,9%** par des ETT (Entreprise de Travail Temporaire)
- > **40,5%** en embauche directe (CDD, CDI) au sein des entreprises adjudicataires
- > **8,3%** par des GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification)
- > **2,3%** par des EA- ESAT
- > **0,7%** par une autre modalité

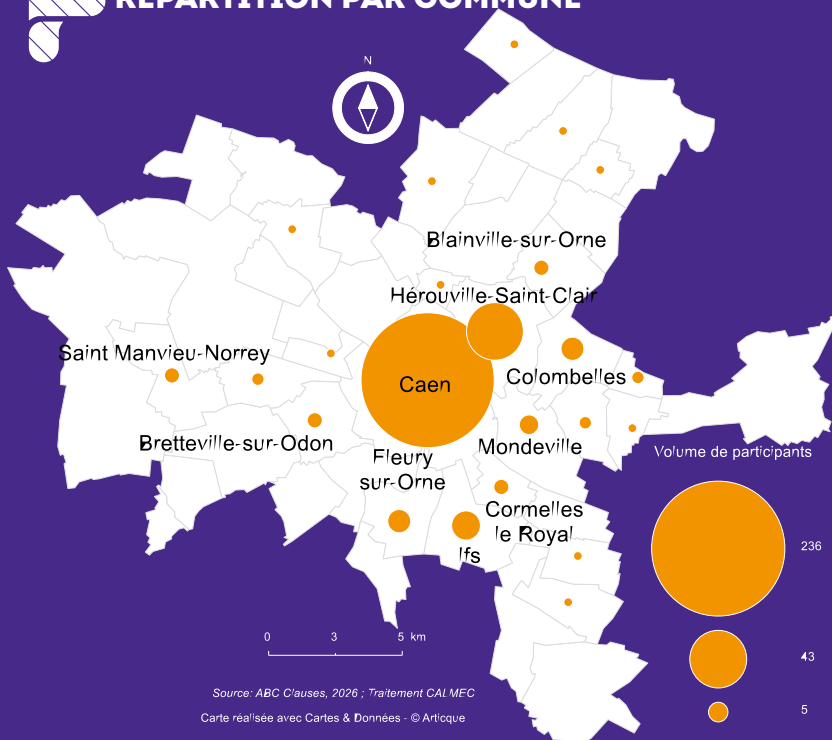
# 174 entreprises accompagnées

- > **72%** ont moins de 50 salariés
- > **82%** sont des **entreprises normandes (57% du Calvados)**
- > **77%** sont du **secteur Bâtiment Travaux Publics (BTP)**

## 436 salariés en insertion

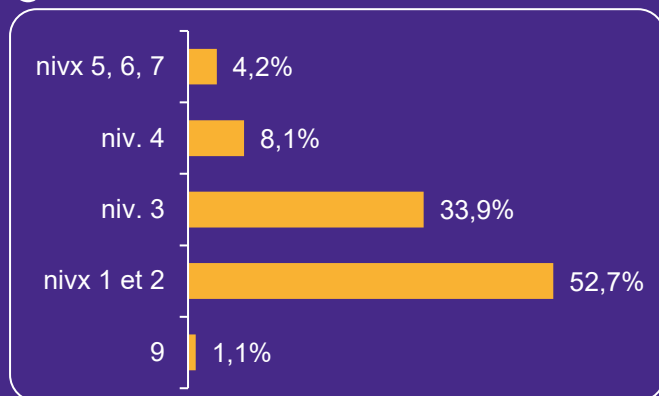
- > **407 hommes** et **29 femmes**
- > **18,1%** DELD (Demandeurs d'Emploi de Longue Durée)
- > **33,3%** moins de 26 ans / **11,9%** seniors
- > **7,1%** BRSA (Bénéficiaires du RSA)
- > **5,5%** reconnus TH (Travailleurs Handicapés)
- > **14,7%** sont BPI (Bénéficiaires de la Protection Internationale)

### RÉPARTITION PAR COMMUNE



- > **99** sont issues d'une commune **en dehors de Caen la mer**

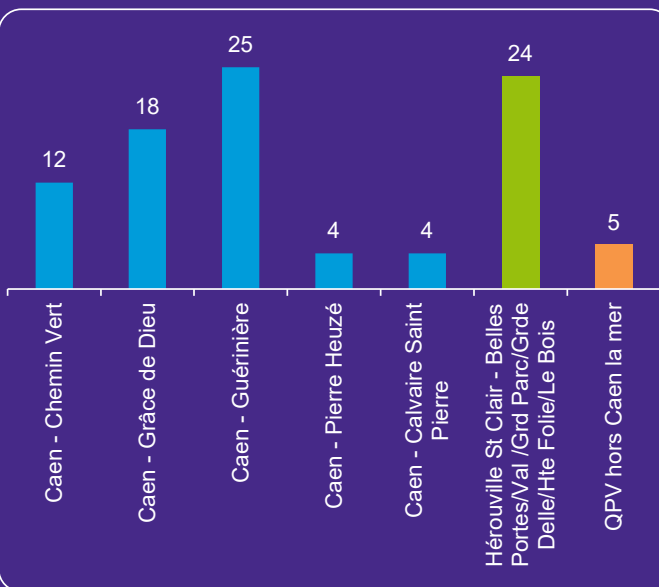
### RÉPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION (Nomenclature 2019)



nivx 5, 6, 7 : Bac +2 et + (anc. nivx I, II, III)  
niv. 4 : Bac (anc. niv. IV)  
niv 3 : CAP - BEP (anc. niv. V)  
nivx. 1 et 2 : sans diplôme (anc. Niv Vbis- VI)  
9 : diplôme étranger sans équivalence

### RÉPARTITION PAR QPV

- > **92 personnes** sont issues d'un **QPV** (Quartier Prioritaire Politique de la Ville)



## PRESCRIPTION - DÉTECTION

CALMEC mobilise un réseau professionnel riche et varié de prescripteurs dans la détection, l'identification des publics en insertion :

- > **45,2%** du public prescrit par le réseau local IAE (Insertion par l'Activité Économique - dont 31,2% par les ETTI)
- > **25,5%** par une ETT
- > **5%** par les partenaires locaux emploi - insertion (PLIE, Enefa, E2C, CSE, GEIQ, autres)
- > **3,4%** du public prescrit par le SPE (Service Public de l'Emploi)
- > **20,9%** par les entreprises elles-mêmes

## À Hérouville Saint-Clair, une réhabilitation d'ampleur pour 550 logements du quartier du Bois



Sur la commune d'Hérouville Saint-Clair, s'engage une transformation d'envergure dans le quartier du Bois, où 29 immeubles appartenant au **bailleur social INOLYA** font l'objet d'une réhabilitation lourde. Les travaux, débutés en septembre 2025, se poursuivront jusqu'en 2028. Leur réalisation est confiée au groupement d'entreprises composé d'EIFFAGE Construction, CELFY et ROSAY Techniques Couvertures.

Très attendue par les locataires, cette opération vise à améliorer de manière significative le confort thermique, la sécurité des bâtiments et l'image globale du quartier, comme l'a confirmé le bailleur.

CALMEC souligne par ailleurs que cette réhabilitation se distingue par son engagement fort en faveur de l'insertion professionnelle, grâce à la mobilisation de la clause sociale comme véritable levier d'accès à l'emploi pour les publics les plus éloignés du marché du travail. À ce titre, **une clause sociale de 12 500 heures d'insertion** a été intégrée pour toute la durée du chantier. Les 1<sup>ères</sup> heures effectuées reposent sur un contrat de professionnalisation porté par le GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) **BTP Jobs** et mis à disposition de CELFY, 2 contrats de mise à disposition pour ROSAY et 1 pour EIFFAGE CONSTRUCTION et 2 contrats de sous-traitance en nettoyage et espaces verts auprès de 2 ESAT locaux.



## Le chantier ISEN : un projet structurant pour la Région Normandie, et catalyseur d'engagement collectif



RÉGION  
NORMANDIE

Le **chantier du futur campus ISEN**, situé sur la Presqu'île de Caen, figure parmi les projets emblématiques portés par la Région Normandie pour renforcer l'offre d'enseignement supérieur et répondre aux besoins croissants en compétences d'ingénierie sur le territoire.

Il est également considéré comme **emblématique par CALMEC**, car il s'agit du **premier chantier à intégrer une démarche de critérisation**, inscrivant ainsi une approche plus qualitative de la clause sociale. Cette démarche consiste à interroger l'entreprise sur la manière dont elle prévoit de mettre en œuvre la clause, afin de s'assurer que les parcours d'insertion soient réellement formateurs et adaptés.

Lors d'une réunion de chantier hebdomadaire, CALMEC était aux côtés de la CMEG et d'ARBONIS pour présenter leur retour d'expérience sur la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion appliquée au lot Gros œuvre. Autour d'eux, une dizaine d'entreprises représentant les autres corps de métiers — étanchéité, menuiserie, plâtrerie, peinture, électricité, chauffage — également concernées par la clause sociale sur ce projet, étaient présentes.

Un témoignage particulièrement inspirant a été apporté par un salarié en insertion, qui a pu décrocher un contrat d'apprentissage de coffreur-bancheur. Il poursuit aujourd'hui son parcours professionnel au sein de la CMEG grâce à un CDD de six mois, porté par le GE BTP Jobs.

Ces échanges ont rappelé que la clause sociale dépasse largement le cadre réglementaire : elle transforme des parcours, révèle des talents et ouvre des perspectives durables pour les personnes éloignées de l'emploi.



### VOS INTERLOCUTEURS



#### Céline PERRIOT

Responsable  
**07 72 51 09 47**  
c.perriot@calmec.fr

#### Gwénaëlle BEDELL

Facilitatrice clause sociale  
**02 31 39 39 05**  
g.bedell@calmec.fr

#### Maria GODINA

Facilitatrice clause sociale  
**07 56 36 62 75**  
m.godina@calmec.fr

#### Amandine RAOUL

Facilitatrice clause sociale  
**02 31 39 39 09**  
a.raoul@calmec.fr



Maison de l'emploi & de l'orientation, 1 place de l'Europe  
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR  
Email : [contact@calmec.fr](mailto:contact@calmec.fr) / [www.calmec.fr](http://www.calmec.fr)



Cofinancé par  
l'Union européenne



et le concours financier des bailleurs sociaux

